
Quoi de neuf sous le soleil de Sicile ?

Migrations internationales et enjeux géopolitiques en mer Méditerranée
(2011-2017)

Camille Schmoll



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/15225>

DOI: 10.4000/echogeo.15225

ISSN: 1963-1197

Publisher

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Electronic reference

Camille Schmoll, « Quoi de neuf sous le soleil de Sicile ? », *EchoGéo* [Online], Sur le Vif, Online since 14 February 2018, connection on 01 May 2019. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/15225> ; DOI : 10.4000/echogeo.15225

This text was automatically generated on 1 May 2019.



EchoGéo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Quoi de neuf sous le soleil de Sicile ?

Migrations internationales et enjeux géopolitiques en mer Méditerranée (2011-2017)

Camille Schmoll

- 1 Durant l'été 2017, une étrange bataille navale s'est déroulée en Méditerranée, impliquant ONG, État italien, forces armées libyennes et militants d'extrême-droite européens. Revenir sur cet événement et sa généalogie, c'est l'occasion de mettre en lumière les racines d'un conflit qui s'inscrit dans la continuation de processus et de politiques migratoires déjà en place. C'est aussi montrer ce que la question migratoire comporte d'éléments de mise en scène et d'instrumentalisation, à distance de la réalité des traversées et des flux.
- 2 Cet article propose ainsi de faire le point, à partir du canal de Sicile, sur les dynamiques récentes du passage, du contrôle migratoire et de leur instrumentalisation politique en Méditerranée. Remonter le fil de ce qu'il est coutume de nommer « la crise migratoire » des années 2011-2017, tout en l'inscrivant dans un contexte temporel plus large, permet d'identifier les éléments de rupture et de continuité qui ont marqué la prise en charge de la question migratoire dans cette région, ainsi que ses différents acteurs et les enjeux politiques qui la caractérisent.

Le canal de Sicile, une histoire de passages et de disparitions en mer

- 3 Autrefois Salvo Lupo était pêcheur en mer, à Portopalo di Capo Passero (Sicile). Il est maintenant serveur dans une *trattoria* d'une localité touristique de la province de Syracuse. Salvo Lupo a dû prendre ses distances vis-à-vis de son village d'origine du fait de l'hostilité d'une partie de la population locale. Au début des années 2000, en effet, Salvo prit une décision courageuse, qui lui coûta sa sérénité et celle de sa famille : celle de ne pas fermer les yeux sur la présence d'une épave au large de son village.
- 4 La tragédie maritime qui eut lieu dans la nuit du 25 décembre 1996 fit 283 victimes (Sossi, 2003). Dans les mois qui suivirent le naufrage, Salvo et les nombreux pêcheurs de

Portopalo repêchaient régulièrement des effets ayant appartenu aux migrant.e.s. Certains récupéraient même des *tonni* (des cadavres) dans leurs filets. Mais Salvo préféra pendant longtemps ne rien dire aux autorités, de peur qu'on ne lui séquestre son bateau, comme cela fut fait pour l'un de ses collègues.

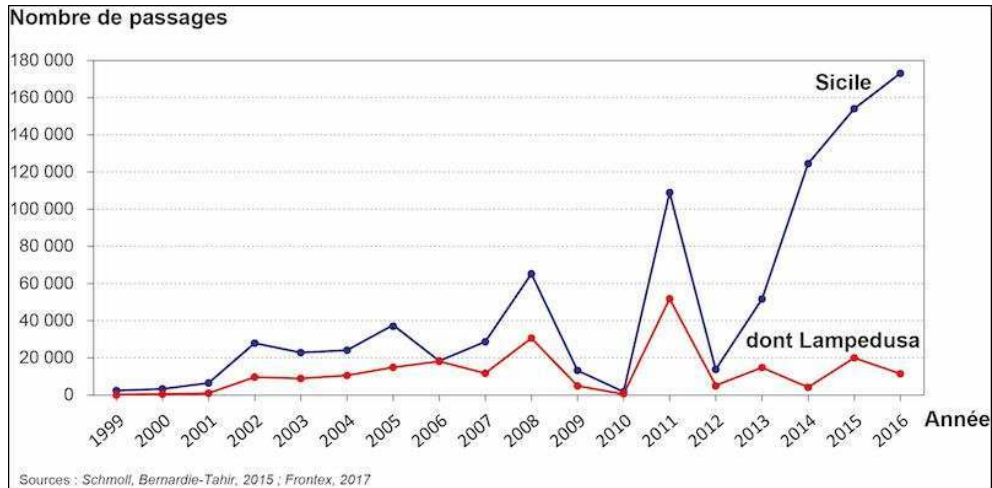
- 5 Quelques années plus tard, Salvo découvre, lors d'une sortie de pêche, l'épave du navire naufragé, le F174, dit *Nave Fantasma* (bateau-fantôme). Il décide de rompre l'omerta et d'en informer les autorités locales mais, devant la fin de non-recevoir qu'elles lui opposent, il contacte un journaliste basé à Rome, Giovanni Maria Bellu. Dans un ouvrage devenu célèbre et adapté à la télévision en 2017, Giovanni Maria Bellu fera connaître au grand public italien l'histoire de Salvo et de *La Nave Fantasma* (Bellu, 2006).
- 6 L'histoire de Salvo Lupo et des migrant.e.s indien.ne.s, pakistanais.e.s et sri-lankais.e.s ayant péri dans la *Nave fantasma* nous rappelle que les passages par la voie maritime sont loin d'être une nouveauté dans le canal de Sicile, tout comme les disparitions en mer. Depuis les années 1990, de nombreux travaux et initiatives militantes se sont consacrés aux morts en mer, et montrent que ces décès sont l'effet d'un processus de fermeture progressif de l'Union européenne aux migrant.e.s extra-européen.ne.s, processus dont les prémises remontent à plus de trente ans¹.
- 7 Les étapes de ce processus ont été nombreuses, de l'imposition des visas aux pays de l'Europe du Sud par l'Union européenne à la fin des années 1980 à la réduction drastique des visas d'entrée pour raisons économiques dans tout l'espace européen, en passant par l'externalisation de plus en plus poussée du contrôle aux frontières², y compris pour les demandeur.e.s d'asile (Migreurop, 2015). C'est ce processus de fermeture progressive des voies de migration légale aux migrant.e.s qui produit la figure du « clandestin » en Méditerranée, si bien que les chercheurs spécialistes parlent désormais d'illégalisation ou de criminalisation de la migration, et de « migrant.e.s illégalisé.e.s » ou « criminalisé.e.s ». De fait, les chiffres des décès en Méditerranée ne cessent d'augmenter, du fait de ce durcissement des politiques migratoires (Lambert et Clochard, 2015) : durant les 8 dernières années (2010-2017), les décès en mer ont été aussi nombreux que pour les 17 années précédentes (1993-2009).

Le canal de Sicile au cœur de la « crise migratoire » ?

- 8 Le canal de Sicile est une très ancienne voie de passage. Pendant longtemps, ce passage a concerné essentiellement des migrant.e.s maghrébin.e.s, notamment en provenance de Tunisie, signe de la proximité géographique entre les deux pays et héritage d'une longue histoire d'échanges marchands et de circulations migratoires. Encore aujourd'hui, un dixième de la population étrangère de Sicile est tunisienne, installée durablement dans la pêche et l'agriculture.
- 9 Cependant, depuis une vingtaine d'années, les provenances des migrant.e.s qui empruntent le canal de Sicile se sont diversifiées incluant toujours plus de personnes originaires d'Asie et d'Afrique sub-saharienne. Le rythme des traversées a fluctué selon les périodes, comme on peut le voir dans le graphique de l'illustration 1. Relativement soutenu depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2009, les flux se sont ensuite taris en 2010 pour connaître une reprise certaine et numériquement sans précédents à compter de 2011. Si la Sicile n'a pas connu de « pic » comparable aux plus de 873 000 arrivées de migrant.e.s expérimentées par la Grèce en 2014, force est de constater que sur un arc

temporel plus long, elle est bel et bien fort exposée à ce que l'on nomme, probablement à tort tant il s'agit d'un phénomène qui semble appelé à s'installer dans la durée, la « crise migratoire ».

Illustration 1 - Les passages vers la Sicile (dont Lampedusa), 1999-2016



Sources : Schmoll, Bernardie-Tahir, 2015 ; Frontex, 2017.

- 10 On connaît bien les raisons de ces traversées dangereuses : outre la difficulté croissante pour ces migrant.e.s de rejoindre l'Europe par des voies légales, ce sont également les conflits et, plus largement, l'instabilité dans le monde arabe et en Afrique sub-saharienne qui produisent ces flux, mais aussi l'aspiration, pour les populations de pays en voie de développement, à de meilleures conditions de vie. En d'autres termes, les motivations sont mixtes et la distinction entre migrations économiques et migrations forcées au sein de ces flux bien souvent insatisfaisante.
- 11 Face à ces arrivées, la position des gouvernements italiens successifs a été fluctuante, en fonction des contextes géopolitiques, des échéances électorales ainsi que des tensions internes à des gouvernements de coalition dont la cohérence idéologique n'est pas toujours une évidence. En 2009-2010, l'accord entre Kadhafi et le gouvernement Berlusconi suscite une chute drastique des arrivées. Cet accord, considéré comme un modèle pour l'Union européenne, constitue un moment très important dans la gestion des flux. S'il n'est pas, loin de là, le premier accord de coopération bilatérale avec un pays tiers violant les droits humains, il constitue un cas d'école en la matière, dans la mesure où la situation critique des migrant.e.s en Libye était très documentée et ne pouvait être ignorée du gouvernement italien. Cette situation faisait l'objet de récits et de rapports très détaillés de la part de plusieurs ONG, qui montraient combien cette politique de délégation du contrôle migratoire à la Libye risquait de se payer en termes de décès, de détentions arbitraires dans des conditions extrêmes, de violences de tous types exercées contre les migrant.e.s.
- 12 L'accord de 2009 avec la Libye est également particulièrement instructif sur la façon dont les États peuvent instrumentaliser diplomatiquement la pression migratoire. Kelly Greenhill³, dans un ouvrage devenu célèbre intitulé *La migration de masse comme arme*, rappelle ainsi comment la Libye a négocié avec l'Union européenne la levée des dernières sanctions économiques et la reprise des programmes de coopération sous la menace d'une ouverture de ses frontières et de la reprise de la migration d'Afrique sub-

saharienne. On connaît la suite de l'histoire, qui nous rappelle la fragilité de ce type d'accord : le printemps tunisien, les premières manifestations en Libye suivies du déclenchement de la guerre civile susciteront une augmentation sans précédent des départs par voie maritime qui, dans le canal de Sicile, culminent en 2016 avec plus de 172 000 arrivées.

De l'instrumentalisation de l'urgence à la mise en place de *Mare Nostrum* par le gouvernement italien (2011-2014)

- 13 2011 est une année importante pour comprendre la place du canal de Sicile dans la mise en scène de l'urgence et dans les flux. En plus de la reprise des arrivées d'Afrique subsaharienne, quelques dizaines de milliers de Tunisiens arrivent en Sicile cette année-là. Le ministre de l'Intérieur Roberto Maroni parle alors à leur sujet, et de manière fort abusive, de « tsunami humain ». L'effet-panique est cependant bien réel en Italie, et le gouvernement joue pour quelques temps la carte de la mise en visibilité de l'urgence, en acheminant et en « bloquant » les populations tunisiennes sur la petite île de Lampedusa. L'« effet-loupe » garanti par l'exiguïté insulaire (Bernardie-Tahir et Schmoll, 2015) produit rapidement les réactions escomptées et la situation devient explosive à plusieurs reprises, générant manifestations et revendications des milliers de Tunisiens bloqués sur l'île en mars 2011.
- 14 Cela ne provoque pas pour autant de réaction de solidarité de l'Union européenne. C'est pour cette raison que Silvio Berlusconi, alors président du Conseil italien, décide, en réaction, de délivrer des permis de séjour provisoires à quelques 20 000 Tunisiens : ceux-ci passeront par Vintimille puis s'« évaporeront » dans l'espace européen, jusqu'à ce que la France, fâchée de cette décision de l'Italie, décide la suspension temporaire de Schengen. On assiste là à l'un des multiples épisodes de tension entre États lié à la difficulté d'une coordination réelle et efficace en matière migratoire.
- 15 En ces années 2011-2014, le rôle de Lampedusa est central dans la construction et la mise en visibilité de la frontière : les migrant.e.s n'y arrivent pas naturellement, on les y achemine après interception en mer, de façon à concentrer la prise en charge des flux et, le cas échéant, à la mettre en scène (Cuttitta, 2015 ; Weber, 2016). On atteint ici les limites dangereuses de ce jeu d'instrumentalisation de l'urgence, qui ne paye pas toujours et est générateur de nombreuses tensions, comme l'incendie et le saccage du centre de rétention de Contrada Imbriacola à Lampedusa en septembre 2011.
- 16 Cette mise en visibilité de la tension migratoire pour susciter la réaction politique tout comme le choix de Lampedusa comme symbole n'est pas le propre de l'État italien. L'île a connu ainsi, et successivement, les visites de Marine Le Pen et du Pape François, symboles antithétiques des politiques de l'inhospitalité et de l'hospitalité. Elle est également devenue l'un des 4 *hot spots* siciliens chargés du tri et de la redistribution des migrant.e.s en Italie et en Europe.
- 17 Mais revenons aux fluctuations du positionnement italien face à l'arrivée des migrant.e.s maritimes. En 2013, c'est une politique plus humaine en Méditerranée qui semble se dessiner face à l'absence de réaction de l'Union européenne sur le front migratoire. En octobre 2013 en effet, à la suite de deux naufrages particulièrement meurtriers au large de Lampedusa, le gouvernement italien décide de mettre en place l'opération *Mare*

Nostrum : prenant acte de l'absence de solidarité européenne (ou espérant encore l'encourager), le gouvernement d'Enrico Letta se lance dans cette opération humanitaire qui permet de secourir plus d'une centaine de milliers de migrant.e.s, y compris au-delà des eaux territoriales de l'Italie (vers Malte et les eaux Libyennes). L'opération, courageuse et coûteuse, prend fin sous la pression européenne en novembre 2014, car elle est accusée de créer un « effet d'appel »

Illustration 2 - Manifestation des Érythréens à Rome à la suite du naufrage du 3 octobre, qui provoqua 368 morts



Les visages sont floutés pour protéger l'anonymat des participants.

Auteur : C. Schmoll, octobre 2013.

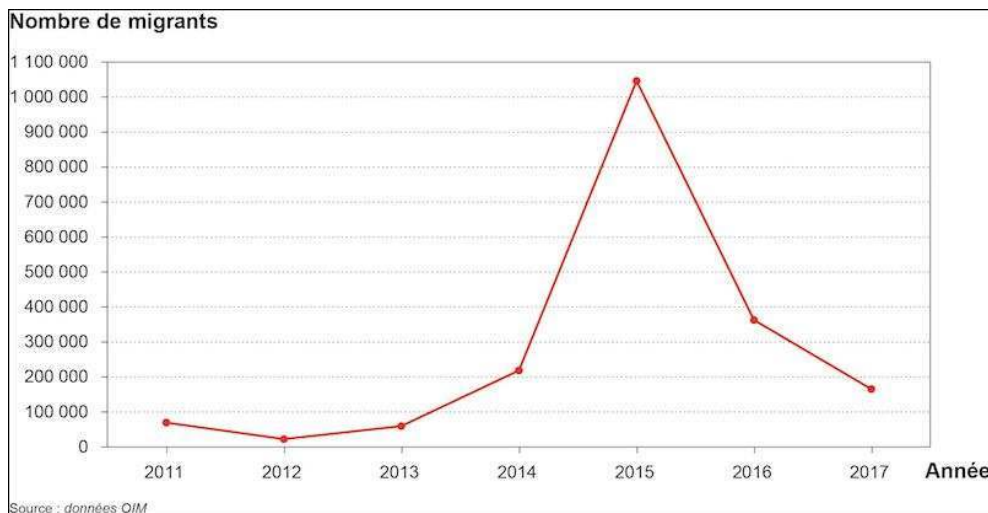
Du retour de Frontex à la criminalisation des ONG (2014-2017)

- 18 En 2014, c'est donc l'Union européenne, à travers l'agence Frontex, qui reprend la main sur le canal de Sicile. L'opération *Mare Nostrum* est remplacée par la mission *Triton*, bien moins ambitieuse, moins étendue dans les eaux territoriales, et dont la recherche et le sauvetage en mer ne sont ni la priorité ni le mandat. Les années qui suivent sont particulièrement meurtrières, marquées notamment par les terribles naufrages des 12 et 18 avril 2015, qui font 1 200 victimes. C'est le président de la Commission européenne lui-même, Jean-Claude Juncker, qui reconnaît le caractère désastreux de cette décision en déclarant en avril 2015 que « l'arrêt de la mission *Mare Nostrum* a été une grave erreur qui a coûté des vies humaines »⁴.
- 19 Et si le principal reproche fait à *Mare Nostrum* par l'Union européenne était de produire un effet d'appel pour les migrant.e.s, force est de constater que les flux ne tarissent pas

dans les années 2014-2016. Bien au contraire, les arrivées et les morts connaissent un pic. Devant cette situation humaine dramatique, de nombreuses ONG décident progressivement d'intervenir en Méditerranée pour sauver les migrant.e.s en détresse, essentiellement dans le canal de Sicile. Ces ONG, au nombre de 12 en 2016, permettent notamment d'assurer les sauvetages hors des zones d'intervention des autorités nationales et de Frontex. Ces ONG opèrent en collaboration avec les garde-côtes italiens et prennent en charge une partie de plus en plus importante des sauvetages. Le bateau *Aquarius* de l'ONG *SOS Méditerranée* aurait ainsi secouru de janvier à novembre 2017 plus de 13 000 personnes.

- 20 Notons au passage que les conditions légales de ces opérations sont d'une grande complexité, car il existe une tension entre droit international maritime, droit humanitaire et législations nationales, dans un contexte où les zones de secours en mer sont de surcroît très inégalement réparties entre les nations. L'Italie a été seule à gérer ces arrivées en collaboration avec les ONG : Malte, traditionnel lieu de passage des flux dans le canal de Sicile, n'accueille plus les bateaux depuis quatre ans et refuse de collaborer avec les ONG, laissant ainsi l'Italie seule face aux arrivées de migrants. Quant à la Grèce, après une période de grande difficulté en 2015 (avec les records d'arrivées signalés plus haut), elle avait pu connaître un répit du fait de l'accord entre l'Union européenne et la Turquie⁵.
- 21 On aurait néanmoins tort de considérer que l'augmentation des arrivées en Italie est simplement liée à un effet de vases communicants avec la Grèce, la fermeture d'un itinéraire entraînant l'ouverture d'un autre. En effet, l'importance des migrations subsahariennes en Italie se situe plutôt dans la continuité du renforcement d'arrivées depuis plusieurs années (d'Afrique occidentale - Gambie, Nigeria, Côte d'Ivoire et de la Corne de l'Afrique - Érythrée, Éthiopie, Soudan, Somalie).

Illustration 3 - Les traversées de la Méditerranée (2011-2017)



Sources : données OIM.

- 22 Ce qui est plus nouveau, c'est la prise en charge du sauvetage en mer par les ONG et le discours de criminalisation qu'elles ont dû affronter. En effet, ces ONG sont accusées par les institutions et agences européennes (notamment par Frontex⁶), par des membres du gouvernement italien ainsi que par différents media de créer, à l'instar de ce qui était

reproché à *Mare Nostrum*, un effet d'appel. On leur reproche même d'avoir provoqué une augmentation des décès en Méditerranée. C'est ainsi que l'on est passé de la criminalisation des migrant.e.s à celle des ONG en Méditerranée, opération dans laquelle l'Italie a joué un rôle central. Charles Heller et Lorenzo Pezzani ont pourtant très bien montré combien ce discours était fallacieux : l'augmentation notable des migrations dans le canal de Sicile est une tendance lourde qui prend forme bien avant l'intervention des ONG, et la part de décès sur l'ensemble des traversées est plus élevée quand les ONG n'interviennent pas (Heller et Pezzani, 2017 ; Peccoud et Esperti, 2017).

Été 2017 : l'opération anti-ONG, ou le navire qui cache la forêt des relations italo-libyennes

- 23 Durant l'été 2017, l'étrange bataille navale qui s'est jouée en mer Méditerranée impliquait différents acteurs. Tout d'abord, on a vu entrer en scène Génération identitaire, un réseau européen d'extrême droite dénonçant les complicités entre les ONG et les passeurs. Celui-ci n'a pu documenter ces liens, ni entraver directement l'action des ONG, mais le pouvoir de nuisance médiatique de ces organisations s'est avéré extrêmement fort. La présence du navire *C Star* visant à surveiller l'activité d'*Aquarius* de l'organisation *SOS Méditerranée*, dans le cadre de l'opération « *Defend Europe* » s'est avérée certes symbolique, mais au final délétère pour l'image du sauvetage en mer, en ce qu'il a favorisé la désinformation sur l'action des ONG. C'est à peu près au même moment qu'un certain nombre d'acteurs de la justice italienne s'emparent de la question des ONG et sèment le doute dans l'opinion publique sur le bien-fondé de leur action : le procureur de Catane Carmelo Zuccaro, en particulier, fustige les « mauvaises ONG » dans la presse et celui de Trapani s'empare du cas du navire *Luventa* de l'ONG allemande *Jugend Rettet*, soupçonné de complicité avec les trafiquants.

Illustration 4 – Tweet de Matteo Salvini, leader de la Ligue du Nord



Dans un tweet liminaire, le secrétaire fédéral de la ligue du Nord, Matteo Salvini, déclare : « *Séquestrer le bateaux des ONG qui appellent, aident et protègent les passeurs ? Non, il ne faut pas les séquestrer, il faut les COULER* ».

- 24 Surtout, le gouvernement italien saisit l'opportunité de ce contexte hostile pour lancer une véritable campagne d'intimidation et de limitation de la capacité d'action des ONG, à

travers la mise en place d'un code de conduite. Six des dix ONG œuvrant dans le canal de Sicile l'été dernier acceptent d'y souscrire. Ce code prévoit un certain nombre de mesures limitant la capacité d'action de ces ONG, telle que l'interdiction du transbordement en mer, qui impose la charge de l'acheminement des migrant.e.s jusqu'au port d'accueil. Or les ONG avaient jusque-là toujours agi différemment, en prenant contact avec les autorités maritimes italiennes et en assurant les soins d'urgence et l'acheminement des migrants vers des bateaux de la marine italienne, qui ensuite se chargeaient de leur arrivée sur la terre ferme. MSF a expliqué dans un communiqué de presse pourquoi cette clause compliquait les aspects organisationnels et ne pouvait être respectée qu'aux dépens de la perte de nombreuses vies humaines.

- 25 Pourquoi l'Italie, qui avait promu *Mare Nostrum* quelques années auparavant, s'est-elle lancée dans cette campagne de criminalisation et de limitation de l'action des ONG ? On peut trouver plusieurs explications à ce changement de cap politique. Tout d'abord, les élections à venir encouragent les postures droitières de membres d'un gouvernement en manque de consensus. Le ministre de l'Intérieur Marco Minniti joue un rôle central dans cette stratégie et ne s'en cache pas. Ensuite, l'échec de la solidarité européenne en matière migratoire a poussé l'Italie à rechercher d'autres solutions : car enfin, qu'est-ce que la « crise migratoire », si ce n'est le révélateur de l'échec d'une prise de position cohérente et solidaire des différents États européens sur la question ? L'impossibilité d'une gestion commune des flux, notamment ceux des demandeurs d'asile, est le signe d'une crise institutionnelle extrêmement profonde dont le révélateur le plus immédiat est l'impossibilité de mettre en place de façon satisfaisante le plan de relocalisation décidé par la Commission européenne. Ce plan, institué par la Commission en 2015, prévoyait la relocalisation au sein de l'Union de 160 000 demandeur.e.s d'asile (essentiellement de Syrie, d'Érythrée, du Yémen), afin d'alléger le « fardeau » des pays les plus touchés par les arrivées, la Grèce et l'Italie. Après l'accord passé avec la Turquie, qui a drastiquement réduit les arrivées sur les côtes grecques, l'objectif avait été revu à la baisse et fixé à 98 225 relocalisations. Or, en septembre 2017, deux ans après le lancement du plan, seules 27 695 personnes avaient pu bénéficier du programme, dont seulement moins d'un tiers en provenance d'Italie⁷.
- 26 Au final, la criminalisation des ONG répond tout à la fois à l'opportunisme politique du moment et à l'impossibilité, profonde, de régler la crise humanitaire à échelle européenne. C'est aussi l'occasion pour l'Italie de tenter de renforcer des formes de coopération bilatérales avec les pays tiers afin de trouver une solution en amont à la « crise migratoire ». Car si les flux en Méditerranée ont chuté pendant l'été 2017, il semblerait que cela soit dû davantage à la collaboration renforcée avec des partenaires africains qu'aux limites imposées aux ONG intervenant en mer. Il semblerait ainsi que les factions libyennes, fortes de l'héritage politique de Mouammar Kadhafi en la matière, aient saisi à nouveau l'opportunité de faire des migrants une arme géopolitique majeure. L'été dernier a vu se dérouler des négociations entre Fayez Al Sarraj, chef du Gouvernement provisoire libyen et Paolo Gentiloni, président du Conseil, pour un soutien logistique italien dans les eaux territoriales libyennes (dont la définition prête d'ailleurs à discussion)⁸. De fait, aujourd'hui, les forces militaires libyennes se chargent de l'interception et du renvoi en Libye des migrant.e.s sur la route maritime de l'Italie, ce qui soulève de nombreuses questions légales et éthiques, du fait du non-respect des conventions internationales sur les droits humains, et tout particulièrement de la convention de Genève et des conventions pour les droits de l'enfant, par la Libye. Les

garde-côtes libyens ont même, à plusieurs reprises, empêché des ONG de sauver des migrant.e.s en mer, causant ainsi des dizaines de morts. C'est dans ce contexte, et alors que la diffusion d'une vidéo par CNN montrant des images de vente d'esclaves africain.e.s a de nouveau alerté l'opinion publique sur le sort des migrant.e.s en Libye, que des associations italiennes se sont saisies des tribunaux de leur pays pour contester l'attribution à la Libye de fonds liés à la coopération au développement et voués en réalité à renforcer l'appareil de contrôle aux frontières libyennes⁹. Au-delà de l'Italie, force est de constater que la Libye est redevenue un partenaire acceptable aux yeux de l'Union européenne pour externaliser le contrôle des flux ; et ce malgré la dénonciation par le HCR et de nombreuses ONG, comme *Human Rights Watch*, *MSF* et *Amnesty International*, qui accusent les pays de l'Union européenne de violer le principe de non-refoulement et de fermer les yeux sur ce qui se joue en Libye.

- 27 En parallèle à la politique menée en Libye, l'Italie a développé de nouveaux axes de coopération en matière migratoire avec le Niger, le Tchad et le Soudan. Désormais la solution pour l'Italie (mais aussi pour la France, comme le montrent les récentes déclarations et mesures annoncées par Emmanuel Macron lors du mini-sommet euro-africain du 29 août 2017) se situe exclusivement de l'autre côté de la mer. C'est une vieille recette que la coopération avec les pays tiers, comme on l'a dit plus haut, même si l'actualité, entre soubresauts des printemps arabes, guerres civiles, contre-révolutions et multiples crises européennes, rend les forces en présence bien plus éclatées et fragiles que par le passé.

En guise d'épilogue

- 28 Alors, rien de neuf sous le soleil de Sicile ? L'année 2017 a finalement joué dans le sens d'un renforcement d'options déjà présentes depuis que l'Union européenne construit sa politique migratoire commune, en l'absence d'une solidarité communautaire dans la prise en charge des migrant.e.s. Aujourd'hui, la nouveauté est celle d'un durcissement de la criminalisation des flux et de ceux et celles qui tentent de sauver les migrant.e.s en mer. Elle s'accompagne d'un renforcement des mesures visant à entraver les migrations en amont de la traversée, qui va dans le sens de l'externalisation de la gestion des flux. Cette coopération renforcée prend la forme d'institution de *hot spots* hors-sol mais aussi de la prise en charge des bateaux dans les eaux territoriales des États africains, y compris en collaborant avec des gouvernements aux pratiques non conformes aux principes européens en matière de droits humains.
- 29 C'est ainsi le constat de l'échec d'une prise en charge solidaire des questions migratoires à échelle européenne qui se renforce en 2017. Il ne signifie pas que l'Union européenne pourra facilement arrêter ces flux : comme toujours lorsqu'une route devient plus difficile ou se ferme, on assiste en Méditerranée à une recomposition des itinéraires (Schmoll et Bernardie-Tahir, 2014). Ainsi, début septembre 2017, *La Repubblica* faisait état de l'ouverture de nouvelles routes pour ceux qui se trouvaient déjà en Libye, de l'ouest de la Libye vers la Tunisie et de l'Algérie pour rejoindre la Sicile et la Sardaigne. D'autres modifient leur itinéraire chemin faisant, négligeant la Libye au profit du Maroc, remplaçant ainsi l'Espagne au second rang des arrivées par mer durant ces derniers mois. Sur le versant oriental de la Méditerranée, de nouvelles routes semblent également s'ouvrir au départ de la Turquie vers de nouvelles îles grecques et vers la Roumanie, via la mer Noire. On note également quelques arrivées vers Lesbos, qui font discuter sur le fait que la

Turquie ne respecterait plus l'accord passé avec l'UE¹⁰. L'Union européenne n'en a pas fini avec la question migratoire. En attendant, les migrant.e.s n'en finissent pas de mourir dans le canal de Sicile et dans les geôles libyennes...

BIBLIOGRAPHY

- Bellu G. M., 2006. *I fantasmi di Portopalo*. Milan, Mondadori.
- Bernardie-Tahir N., Schmoll C., 2015. Iles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres. *L'Espace Politique* [En ligne], 25 | 2015-1, mis en ligne le 08 avril 2015, consulté le 3 octobre 2017. <http://espacepolitique.revues.org/3333>
- Cuttitta P., 2015. La « frontiérisation » de Lampedusa, comment se construit une frontière. *L'Espace Politique* [En ligne], 25 | 2015-1, mis en ligne le 08 avril 2015, consulté le 03 octobre 2017. <http://espacepolitique.revues.org/3336> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3336
- Fine S., 2015. La fabrique de la gestion des migrations internationales en Turquie : acteurs, savoirs, pratiques. In C. Schmoll, H. Thiollet et C. Wihtol de Wenden (dir.), *Migrations en Méditerranée*, Paris, CNRS, p. 103-112.
- Greenhill K., 2010. *Weapons of Mass Migration: Forced Displacement, Coercion, and Foreign Policy*. Ithaca, NY, Cornell University Press, 342 p.
- Heller C., Pezzani L., 2017. *Blaming the rescuers*. Rapport de recherche, 9/06/2017, <https://blamingtherescuers.org/>
- Lambert N. *La frontières migratoire européenne* <http://neocarto.hypotheses.org/3087> ; *Cartographie, morts et migrations* <http://neocarto.hypotheses.org/3020>, dernier accès le 15/11/2017.
- Lambert N., Clochard O., 2015. L'évolution d'un régime frontalier. Morts aux frontières et contrôles migratoires en mer Méditerranée. In C. Schmoll, H. Thiollet et C. Wihtol de Wenden (dir.), *Migrations en Méditerranée*, Éditions du CNRS.
- Migreurop, 2015. Guerre aux migrants : l'arme de l'externalisation. *Le blog de Migreurop*, Médiapart, 15/07/2015, <https://blogs.mediapart.fr/migreurop/blog/150715/guerre-aux-migrants-larme-de-lexternalisation>, consulté le 3/10/2017.
- Paoletti E., Pastore F., 2011. Sharing the dirty job on the Southern front? Italian-Libyan relations on migration and their impact on the European Union. *IMI working paper series*, n°29.
- Pécoud A., Esperti, M., 2017. Les ONG sont-elles responsables de la crise des migrants en Méditerranée ? *The Conversation*, 13/06/2017, <https://theconversation.com/les-ong-sont-elles-responsables-de-la-crise-des-migrants-en-mediterranee-79287>, dernier accès le 9/11/2017
- Pillant L., 2017. *La frontière comme assemblage. Géographie critique du contrôle migratoire à la frontière orientale de la Grèce*. Aix-Marseille Université, thèse de doctorat de géographie soutenue le 20/10/2017.
- Sossi F., 2003. Portopalo. *Vacarme*, 25, *Droits de fuite, Asile*, p. 108-11. <http://www.vacarme.org/article418.html>, consulté le 6/01/2018.

Weber S., 2016. Lampedusa, avant-poste frontalier de l'espace Schengen. *Questions Internationales*, numéro thématique « Le réveil des frontières », 79-80.

NOTES

1. Parmi les pionniers, l'initiative du journaliste Gabriele del Grande, *Fortress Europe*, <http://fortresseurope.blogspot.fr/>, consulté le 03/10/2017, le comptage réalisé par l'association de journalistes United et la « carte des morts » de Philippe Rekacewicz, parue en première instance dans *Le Monde diplomatique*. Voir aussi Clochard, Migreurop, 2017. *Atlas critique des migrants en Europe*, 3ème édition, Paris, Armand Colin ; Babels, 2017. *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*, Paris, Le passager clandestin.
2. Voir entre autres l'article 13 des accords de Cotonou de 2000 entre les États de la zone ACP et l'Union européenne.
3. Kelly Greenhill, 2010. Voir aussi, concernant l'accord entre l'Italie et la Libye : Paoletti et Pastore, 2011.
4. Discours de Jean-Claude Juncker au Parlement Européen, 29/04/2015, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-4896_en.htm, consulté le 3/10/2017.
5. Cet accord, signé en mars 2016, prévoit le retour en Turquie des migrant.e.s ayant franchi la frontière maritime vers la Grèce après le 20 mars 2016. Pour chaque migrant.e renvoyé.e en Turquie il est prévu de relocaliser en Europe un.e migrant.e syrien.ne présent.e en Turquie (dans la limite de 72 000 personnes). Par ailleurs, le plan prévoit le versement en plusieurs tranches d'un financement de 6 milliards d'euros à la Turquie pour l'aider dans la prise en charge de ces migrant.e.s. Voir aussi, au sujet de la Grèce et de la Turquie : Pillant, 2017 ; Fine, 2015.
6. Depuis 2016, le mandat de l'agence Frontex, rebaptisée « corps européen de gardes-frontières et de garde-côtes » est considérablement renforcé.
7. En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/26/migrants-relocalises-en-europe-quels-pays-ont-tenu-leurs-engagements_5191777_4355770.html#FkLgklj0Y1QcW0FC.99, consulté le 2/01/2018.
8. *Al Jazeera*, Italy and France are playing a dangerous game in Libya, 21/08/2017, <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2017/08/italy-france-playing-dangerous-game-libya-170815105230759.html>, consulté le 22/08/2017.
9. *La Stampa*, 16/11/2017, consulté le 6/01/2018, <http://www.lastampa.it/2017/11/16/esteri/i-soldi-destinati-al-fondo-africa-usati-per-le-motovedette-libiche-xkDBKuoOSZ5UPXUtkgQAUJ/pagina.html>
10. http://www.repubblica.it/cronaca/2017/09/03/news/le_nuove_rotte_dei_migranti_dopo_la_stretta_in_libia_cambiano_i_percorsi_per_entrare_in_europa-174498680/, consulté le 04/09/2017

AUTHOR

CAMILLE SCHMOLL

Camille Schmoll, camilleschmoll@yahoo.fr, est Maître de conférences habilitée à diriger des recherches à l'Université Paris Diderot, membre de l'UMR Géographie-Cités et membre de l'Institut Universitaire de France.